



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 4171

Texte de la question

M. Jean-Bernard Raimond attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France. Depuis quelques annees, en effet, EDF et GDF ont entrepris de diversifier leurs activites, venant ainsi concurrencer des entreprises privees. Un telle concurrence n'est conforme ni a l'esprit des textes de nationalisation (1946 et 1949) ni aux principes retenus par les partenaires economiques et sociaux dans un rapport recent du Conseil economique et social. Ces actions de diversification aboutissent a remettre en cause la solidite des entreprises artisanales et ainsi a en precariser les emplois. Il lui demande donc de prendre des dispositions afin d'eviter que puissent se poursuivre de telles pratiques de diversification.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications, et du commerce exterieur a ete attiree par de tres nombreux parlementaires, elus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadree par les contrats de plan de ces etablisements, elle serait toutefois jugee contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de specialite, instauratrice de distorsions de concurrence, et menacante pour le developpement local d'activites industrielles independantes. Afin de mieux apprecier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications et d'engager les reformes de leur controle par la puissance publique qui apparaitront necessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra lui rendre un rapport pour le 15 octobre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Raimond Jean-Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4171

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2084

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2656